

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 475 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 325 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX MAJEURS DE RÉFECTION DE LA RUE NOTRE-DAME.

ATTENDU que la Ville d'Asbestos désire procéder à des travaux de réfection des infrastructures de la rue Notre-Dame;

ATTENDU que le Conseil municipal, entend utiliser une partie des sommes octroyées à la Ville d'Asbestos dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) pour le projet de réfection de la rue Notre-Dame ;

ATTENDU qu'en plus des montants du programme TECQ, la Ville d'Asbestos entend affecter une somme de 150 000 \$ provenant de sa réserve financière pour le financement de dépenses destinées à améliorer et développer les services de l'eau et de la voirie

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 9 janvier 2017 par le conseiller Alain Roy ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ASBESTOS DECRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos est autorisé à effectuer les travaux de réfection des infrastructures de la rue Notre-Dame pour un montant de 475 000 \$ selon l'estimation préparée par la firme WSP en date du 3 février 2017, incluant les frais, les taxes et les imprévus, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2

Le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos est autorisé à dépenser une somme de 475 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos est autorisé à emprunter un montant de 325 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos est autorisé à approprier un montant de 150 000 \$ de sa réserve financière pour le financement de dépenses destinées à améliorer et développer les services de l'eau et de la voirie.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOpte



HUGUES GRIMARD, MAIRE



MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

/al

ANNEXE A



ESTIMATION DES COÛTS
ÉTUDE PRÉLIMINAIRE - RUE NOTRE-DAME - ASBESTOS
 Dossier : 161-16018-01 | Estimation d'avant-projet | 2016-11-29

RUE NOTRE-DAME					
ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE (A)	QUANTITÉ APPROX. (B)	MONTANT TOTAL CALCULÉ C = A X B
1.0	DÉMOLITION				
1.1	Enlèvement du pavage existant	m.car.	1,45 \$	2 000	2 900,00 \$
1.2	Enlèvement de trottoir en béton et en asphalte	m.lin.	9,00 \$	370	3 330,00 \$
1.3	Borne-fontaine à enlever et disposer	unité	400,00 \$	2	800,00 \$
1.4	Vanne à enlever et disposer	unité	200,00 \$	1	200,00 \$
1.5	Puisard à enlever et disposer	unité	210,00 \$	2	420,00 \$
1.6	Regard à enlever et disposer	unité	300,00 \$	3	900,00 \$
1.7	Fouille exploratoire	unité	500,00 \$	2	1 000,00 \$
Sous-total DÉMOLITION					9 550,00 \$
2.0	CONDUITE D'EAU POTABLE				
2.1	Conduite d'eau potable PVC DR-18 ou PVC0				
2.1.1	- 150 mm Ø	m.lin.	100,00 \$	183	18 300,00 \$
2.1.2	Isolant HI-60, 50 mm d'épaisseur	m.car.	23,00 \$	10	230,00 \$
2.2	Pierre concassée MG-20 sous l'assise, incluant excavation	t.m.	23,50 \$	25	587,50 \$
2.3	Vanne principale				
2.3.1	- 150 mm Ø raccordée sous pression	unité	9 750,00 \$	1	9 750,00 \$
2.4	Poteau d'incendie à installer incluant vanne d'arrêt	unité	7 450,00 \$	2	14 900,00 \$
2.5	Branchement de service				
2.5.1	- 25 mm Ø	unité	585,00 \$	17	9 945,00 \$
2.6	Nettoyage, désinfection et essai d'étanchéité de la conduite d'eau potable par une firme spécialisée	m.lin.	4,75 \$	183	869,25 \$
2.7	Système d'alimentation temporaire	forfaitaire	5 750,00 \$	1	5 750,00 \$
Sous-total CONDUITE D'EAU POTABLE					60 331,75 \$
3.0	ÉGOUT SANITAIRE				
3.1	Conduite d'égout sanitaire PVC DR-35				
3.1.1	- 200 mm Ø	m.lin.	140,00 \$	200	28 000,00 \$
3.1.2	- 300 mm Ø	m.lin.	155,00 \$	16	2 480,00 \$
3.2	Pierre concassée MG-20 sous l'assise, incluant excavation	t.m.	23,00 \$	25	575,00 \$
3.3	Regard préfabriqué en béton armé				
3.3.1	- 900 mm Ø	unité	3 150,00 \$	3	9 450,00 \$
3.4	Branchement de service				
3.4.1	- 135 mm Ø	unité	505,00 \$	17	8 585,00 \$
3.5	Raccordement à l'existant	unité	800,00 \$	4	3 200,00 \$
3.6	Nettoyage, inspection télévisée et vérification de la déformation des conduites				
3.6.1	- 2016	m.lin.	6,00 \$	216	1 296,00 \$
3.6.2	- 2017	m.lin.	6,00 \$	216	1 296,00 \$
3.7	Essais d'étanchéité	m.lin.	3,00 \$	216	648,00 \$
Sous-total ÉGOUT SANITAIRE					55 530,00 \$



ESTIMATION DES COÛTS

ÉTUDE PRÉLIMINAIRE - RUE NOTRE-DAME - ASBESTOS

Dossier : 161-16018-01 | Estimation d'avant-projet | 2016-11-29

RUE NOTRE-DAME					
ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE (A)	QUANTITÉ APPROX. (B)	MONTANT TOTAL CALCULÉ C = A X B
4.0	ÉGOUT PUVIAL ET DRAINAGE				
4.1	<i>Conduite d'égout pluvial en PVC DR-35</i>				
4.1.1	- 300 mm ø	m.ln.	165,00 \$	82	13 530,00 \$
4.1.2	- 375 mm ø	m.ln.	180,00 \$	94	16 920,00 \$
4.2	<i>Conduite d'égout pluvial en béton armé classe IV</i>				
4.2.1	- 450 mm ø	m.ln.	195,00 \$	7	1 365,00 \$
4.3	Pierre concassée MG-20 sous l'assise, incluant excavation	t.m.	23,50 \$	30	705,00 \$
4.4	<i>Regard préfabriqué en béton armé</i>				
4.4.1	- 1 200 mm ø	unité	5 175,00 \$	3	15 525,00 \$
4.5	<i>Branchement de service</i>				
4.5.1	- 150 mm ø	unité	655,00 \$	17	11 135,00 \$
4.6	Puisard préfabriqué en béton armé de type P-1 (600 mm ø) incluant conduite de branchement 150 mm ø	unité	2 500,00 \$	8	20 000,00 \$
4.7	Raccordement à l'existant	unité	800,00 \$	2	1 600,00 \$
4.8	Nettoyage et inspection télévisée pour acceptation provisoire	m.ln.	6,00 \$	183	1 098,00 \$
4.9	Nettoyage et inspection télévisée pour acceptation finale	m.ln.	6,00 \$	183	1 098,00 \$
Sous-total ÉGOUT PUVIAL ET DRAINAGE					82 976,00 \$
5.0	TRAVAUX DE VOIRIE				
5.1	Excavation et préparation de l'infrastructure	m.car.	8,00 \$	2 315	18 520,00 \$
5.2	Drain de fondation 150 mm ø	m.ln.	21,00 \$	650	13 650,00 \$
5.3	PROVISION : Membrane géotextile	m.car.	2,00 \$	2 315	4 630,00 \$
5.4	Fondation inférieure, pierre concassée MG 56, 425 mm d'épaisseur	m.car.	7,50 \$	2 315	17 362,50 \$
5.5	Fondation supérieure, pierre concassée MG 20, 275 mm d'épaisseur	m.car.	5,75 \$	2 115	12 161,25 \$
5.6	<i>Enrobé bitumineux</i>				
5.6.1	- Couche de base : ESG-14, 60 mm	m.car.	17,00 \$	2 115	35 955,00 \$
5.6.2	- Couche de surface : ESG 10, 40 mm	m.car.	10,50 \$	2 115	22 207,50 \$
5.7	Bordure de béton de ciment	m.ln.	35,00 \$	356	12 460,00 \$
5.8	Trottoir de béton de ciment 3,5 m de largeur	m.ln.	130,00 \$	14	1 820,00 \$
Sous-total TRAVAUX DE VOIRIE					138 766,25 \$



ESTIMATION DES COÛTS
ÉTUDE PRÉLIMINAIRE - RUE NOTRE-DAME - ASBESTOS
Dossier : 161-16018-01 | Estimation d'avant-projet | 2016-11-29

RUE NOTRE-DAME					
ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE (A)	QUANTITÉ APPROX. (B)	MONTANT TOTAL CALCULÉ C = A X B
6.0	TRAVAUX CONNEXES				
6.1	<i>Réfection de surface</i>				
6.1.1	- Entrée en gravier	m.car.	15,50 \$	25	387,50 \$
6.1.2	- Entrée en enrobé bitumineux	m.car.	50,00 \$	300	15 000,00 \$
6.1.3	- Engazonnement par plaques	m.car.	9,50 \$	560	5 320,00 \$
6.1.4	- Escalier de béton	m.cu.	775,00 \$	4	3 100,00 \$
6.1.5	- Trottoir privé en pavé-uni	m.car.	135,00 \$	3	405,00 \$
6.1.6	- Trottoir privé en béton	m.car.	140,00 \$	28	3 920,00 \$
6.1.7	- Trottoir privé en pavage	m.car.	50,00 \$	28	1 400,00 \$
6.1.8	- Bordure en béton préfabriqué	m.lin.	115,00 \$	10	1 150,00 \$
6.1.9	- Bordure en asphalte (privée)	m.lin.	35,00 \$	8	280,00 \$
6.1.10	- Muret en blocs	m.lin.	400,00 \$	12	4 800,00 \$
6.2	Arbres, arbustes, aménagements paysagers, haies, clôtures à protéger et/ou déplacer	forfaitaire	1 000,00 \$	1	1 000,00 \$
6.3	Panneau à enlever et replacer	unité	55,00 \$	4	220,00 \$
6.4	Poteaux de bois ou lampadaires à soutenir	forfaitaire	1 000,00 \$	1	1 000,00 \$
6.5	Organisation de chantier, maintien de la circulation et signalisation	forfaitaire	26 000,00 \$	1	26 000,00 \$
Sous-total TRAVAUX CONNEXES					63 982,50 \$

Sous-total 411 136,50 \$

Imprévus (10 %) 41 113,65 \$

Sous-total - Rue Notre-Dame 452 250,15 \$

Taxe nette (50% T.V.Q.) 22 555,98 \$

Grand-total - Rue Notre-Dame 474 806,13 \$

Préparé par: D Martin

Vérifié par: Simon Houé, ing.

2017-02-03

AVIS DE MOTION : 9 JANVIER 2017

ADOPTION DU REGLEMENT : 13 FEVRIER 2017

**AVIS PUBLICS POUR LES PERSONNES
HABILES À VOTER :** 22 FÉVRIER 2017

**APPROBATION PAR LES PERSONNES
HABILES À VOTER :** 6 MARS 2017

APPROBATION PAR LE MINISTRE :

PUBLICATION :

ENTREE EN VIGUEUR :